

URBANISME

Quartier Gagarine-Truillot

Projet d'implantation des laboratoires de la Police Scientifique

Avis de la Ville

EXPOSE DES MOTIFS

A l'automne 2007, la ville d'Ivry-sur-Seine a été sollicitée par la préfecture du Val-de-Marne du projet d'implantation des laboratoires de la Police Scientifique sur le site, propriété de l'AP/HP, rue Truillot, occupé initialement par des serres horticoles.

Ce projet consisterait au regroupement des laboratoires de l'Institut National de la Police Scientifique (Etablissement public), des services du Centre Technologique de la Sécurité Intérieure (CTSI – Ministère de l'intérieur) actuellement localisés au Chesnay et ceux du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP – Service d'intérêt local – Ville de Paris) implanté depuis sa création sur le site Dantzig-Morillon (Paris 15) dans des locaux vétuste et inadaptés.

Ces laboratoires, aux compétences très variées (chimie, biologie, balistique, etc...), travaillent pour l'ensemble de la police judiciaire française (avec ceux de Lille, Lyon, Marseille et Toulouse) même s'ils sont pour partie sous la responsabilité du Préfet de police de Paris.

Afin d'apprécier l'impact d'un tel projet pour la commune, diverses réunions techniques se sont tenues ces derniers mois ainsi qu'une visite par une délégation d'élus d'Ivry sur Seine, des laboratoires existants d'Ecully dans la banlieue lyonnaise.

Ce projet soulève en effet deux questions majeures : d'une part l'intérêt que peut représenter une telle implantation pour la commune, d'autre part sa compatibilité avec les autres projets à l'étude sur le site de l'AP/HP.

Alors que ce type d'activités, émanation de l'Etat, ne génère pas de recettes fiscales pour la ville, l'intérêt d'une telle implantation pour la ville est toutefois indéniable et peut se décliner sous plusieurs angles.

- ✓ En matière économique et d'attractivité du territoire tout d'abord, avec l'implantation d'une activité à haut niveau technologique, qui regrouperait à terme plus de 400 chercheurs (dont une bonne partie serait à recruter), renforçant et confortant l'ensemble des pôles de recherche existants sur la commune (Charles Foix, Université Paris VI sur Saint-Raphaël...) et pouvant ainsi attirer d'autres industries d'avenir.

L'Institut National de la Police Scientifique a de plus indiqué aux élus présents lors de la visite d'Ecully, qu'il pourrait s'engager à des échanges avec les structures de recherches et/ou universitaires présentes sur la commune, notamment les deux écoles d'ingénieurs Esia et Esme-Sudria.

Enfin, on peut penser que l'ensemble des personnels travaillant dans ces laboratoires sont autant d'acteurs pouvant faire vivre la vie locale (commerces, services...).

- ✓ En matière de développement et d'animation urbaine ensuite, par l'apport d'une activité que ses promoteurs souhaitent exemplaire, tant sur la qualité des bâtiments qui seront réalisés (architectural et HQE) que des travaux qui y seront menés, rivalisant avec les plus grands laboratoires européens et mondiaux.

Ainsi, ces laboratoires seront amenés à accueillir des délégations étrangères et à organiser des visites et séminaires contribuant à la vie du quartier et renforçant la mixité urbaine que la commune ville souhaite développer partout sur son territoire.

- ✓ En matière d'image enfin pour la ville d'Ivry, avec une implantation de prestige dans un secteur d'activité en plein essor.

La compatibilité d'une telle implantation est à apprécier avec les autres projets à l'étude sur le site de l'AP/HP, lui même compris dans le périmètre juridique de l'Opération d'Intérêt National Orly/Rungis/Seine-Amont, à savoir :

- Le sextuplement des voies ferrées (réserve au profit de la SNCF) ;
- La réalisation d'une nouvelle traversée des voies ferrées dans le cadre du projet Avenir-Gambetta ;
- La création d'une pépinière d'entreprises liée au développement économique du pôle Charles Foix sur l'allongement de la vie.

Ce site est par ailleurs intégré aux réflexions urbaines menées dans le cadre du Projet ANRU de la cité d'habitat social Gagarine/Truillot.

Ainsi, pour ce qui est du projet ANRU, il a été demandé aux trois équipes de maîtrise d'œuvre, désignées par la ville d'Ivry et l'OPH, dans le cadre du marché de définition Gagarine-Truillot, d'intégrer dans leur réflexion urbaine l'ensemble des projets intéressant le site ainsi que les éléments de programmation des futurs laboratoires (projet développant 35 000 m² de SHON sur 15 000 m² de terrain).

Deux hypothèses d'implantation sont aujourd'hui proposées, soit le long de la future traversée des voies ferrées (prolongement de la rue Fouilloux), soit en fond de parcelle, le long des voies ferrées.

Ces hypothèses apparaissent compatibles avec les autres projets à développer sur l'ensemble du site d'étude, mais les réflexions se poursuivent, en lien notamment avec les équipes du Ministère de l'Intérieur et devraient aboutir en septembre prochain. La question des dessertes restent en effet à approfondir, notamment en lien avec la future traversée des voies ferrées.

Aussi, au regard de l'intérêt que présente l'implantation des laboratoires de la Police Scientifique, mais aussi des réflexions à poursuivre en terme d'insertion urbaine notamment, je vous propose :

- de donner un avis favorable de principe au projet d'implantation des laboratoires de la Police Scientifique à Ivry sur Seine,
- d'autoriser le Maire à poursuivre toutes démarches auprès de l'Etat (Préfecture du Département et Ministère de l'Intérieur notamment) en vue de finaliser ce projet d'implantation et de répondre aux questions d'aménagement urbain et de dessertes qui en découlent. Cela donnera lieu à l'établissement d'une convention de partenariat entre la Ville d'Ivry, le Préfet du département du Val-de-Marne, la Préfecture de police (Maître d'ouvrage des laboratoires) et l'Institut National de la Police Scientifique, fixant entre autres les échanges futurs entre les laboratoires et le monde économique local.

Cette convention de partenariat et l'accord définitif de la ville pourra être alors soumis au conseil municipal de septembre prochain.

P.J. : 2 Plans

URBANISME

Quartier Gagarine-Truillot

Projet d'implantation des laboratoires de la Police Scientifique

Avis de la Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine, adoptée le 1^{er} août 2003,

vu sa délibération en date du 24 juin 1998 approuvant la charte d'aménagement « vers Ivry 2015 »,

considérant que la commune a engagé dès 2005 une réflexion sur la réhabilitation du quartier Gagarine-Truillot, qui l'a conduite à mener des études préalables puis à lancer des marchés de définition en vue de l'élaboration d'un projet de renouvellement urbain et architectural sur ce quartier,

considérant que les enjeux du projet urbain sur le quartier Gagarine-Truillot sont notamment d'assurer une mixité fonctionnelle et d'améliorer la relation du quartier avec l'extérieur,

considérant que la commune a été sollicitée à l'automne 2007 par la Préfecture du Val de Marne sur un projet d'implantation des laboratoires de la Police Scientifique dans ce quartier, notamment sur le site propriété de l'AP/HP, rue Truillot,

considérant l'intérêt pour la ville de l'implantation d'une telle activité de prestige à haut niveau technologique et de haute qualité architecturale et environnementale, à la fois en matière économique et d'attractivité du territoire, en matière de développement et d'animation urbaine ainsi qu'en matière d'image pour la ville,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable de principe sur le projet d'implantation des laboratoires de la Police Scientifique à Ivry sur Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à poursuivre toutes démarches auprès de l'Etat (Préfecture du Département et Ministère de l'Intérieur notamment) en vue de finaliser ce projet d'implantation et de répondre aux questions d'aménagement urbain et de dessertes qui en découlent ; cela donnera lieu à l'établissement d'une convention de partenariat entre la Ville d'Ivry, le Préfet du département du Val-de-Marne, la Préfecture de police et l'Institut National de la Police Scientifique.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 JUIN 2008